

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 26 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Yannick Slamet, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 26 juillet 2023, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, adopté **18** arrêtés, examiné **81** dossiers d'étrangers et présenté **un** projet.

Délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Agence de régulation en santé de la Nouvelle-Calédonie ».

Dans le cadre de la réforme structurelle du système de santé calédonien, engagée depuis l'adoption du Plan de santé « Do Kamo, Être épanoui ! » adopté en 2018, la Nouvelle-Calédonie prévoit la création d'une instance indépendante de régulation du système de santé et d'assurance maladie. Elle implique la prise en compte des quatre dimensions de la régulation : la maîtrise budgétaire, l'équité dans l'accès à la prévention et aux soins, la qualité des soins et de la prévention et l'innovation en santé.

La création de cette instance a pour ambition d'améliorer l'efficacité des politiques publiques de santé en répondant au mieux aux besoins de santé des Calédoniens et en rééquilibrant les soins au profit de la prévention.

D'autre part, elle vise à rendre le système de santé plus efficient, en maîtrisant les dépenses. La création de cette autorité répond à l'objectif opérationnel n°7 du Plan Do Kamo : « Mettre en place une gouvernance coordonnée de l'offre de prévention et de l'offre de soins ».

Constituée en GIP, l'agence de régulation sera composée, au sein de son conseil d'administration, de la Nouvelle-Calédonie, de la CAFAT et de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC). Ce statut de GIP est destiné à favoriser l'engagement des acteurs clés du système de santé à participer à l'atteinte des objectifs en régulation de santé. Le directeur de l'agence sera nommé par le conseil d'administration.

La direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC), l'ASS-NC et la CAFAT se positionneront comme les trois opérateurs de la prévention.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-1133/GNC du 31 mai 2023 portant attribution d'une aide à la mise en stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2023.

La modification concerne l'aide à la mise en stage pour une étudiante dont le lieu de stage a changé.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une sanction disciplinaire de niveau 3 pour manquement aux règles déontologiques à la profession d'infirmier, pour une infirmière exerçant en secteur libéral. Elle est sanctionnée d'une suspension d'exercice de 45 jours.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé neuf substances actives et a homologué 39 produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) par équivalence.

Cette mesure de simplification permet de délivrer plus rapidement les autorisations sollicitées afin de permettre aux agriculteurs de poursuivre leurs campagnes culturales pour l'année 2023 et disposer de ces produits de façon durable.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis à disposition une parcelle de terrain au profit de l'OPT-NC sur la commune de Poya, pour une durée de dix ans.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis à disposition une parcelle de terrain au profit de la société Eole Kafeate sur le commune de Koné jusqu'au 31 décembre 2026, pour développer un équipement de stockage d'énergie, complété par une centrale photovoltaïque.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a effectué trois opérations domaniales sur la commune de Koumac.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière de 600 000 francs à la ligue de Nouvelle-Calédonie de voile pour le fonctionnement de sa structure.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions d'un montant total de 6 300 000 francs aux ligues et comités sportifs suivants pour le fonctionnement des structures d'entraînement :

Bénéficiaire	Montant de la subvention
Ligue de surf de Nouvelle-Calédonie	1 000 000 F
Club Dumbéa Natation	1 000 000 F
Ligue calédonienne handisport et sport adapté	800 000 F
Olympique natation Nouméa	700 000 F
Club natation CNC	600 000 F
Ligue calédonienne de golf	500 000 F
Comité régional de karaté	500 000 F
Ligue calédonienne de handball	500 000 F
Ligue calédonienne de squash	400 000 F
Comité régional de cyclisme	300 000 F

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions d'un montant total de 15 600 000 francs à des associations sportives pour des grands événements internationaux suivants :

Événement	Bénéficiaire	Montant de la subvention
Challenge Open Sifa 2022	Ligue de surf de Nouvelle-Calédonie	4 000 000 F
Coupe des DOM-TOM du cyclisme	Comité régional de cyclisme de Nouvelle-Calédonie	6 000 000 F
Meeting Mobil	Cercle des nageurs calédoniens	400 000 F
Meeting international	Association sportive olympique de Nouméa	900 000 F
Oceania 2023 de pétanque	Ligue calédonienne de pétanque et jeu provençal	1 000 000 F
Défi Wind Pacifique	ASPTT Nouméa glisse	1 000 000 F
Ligue des Champions de l'Océanie	Association sportive Tiga Football	850 000 F
Women's champions league 2023	Association sportive academy féminine	850 000 F
Marathon international de Nouvelle-Calédonie	COMINC	600 000 F
TOTAL		15 600 000 F

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière d'un montant total de 780 000 francs à deux jeunes sportifs calédoniens engagés dans un projet de performance sportive. Ces athlètes calédoniens font partie de la filière d'excellence sportive de la Nouvelle-Calédonie, sélectionnés en équipe de France pour participer à une compétition internationale. Les aides sont attribuées ainsi :

- 700 000 francs à Typhaine Marcon, championne de France 2023 de tir sportif de vitesse et sélectionnée au championnat d'Europe de septembre en Grèce ;
- 80 000 francs à Dylann Saberi, 3^e au championnat de France de tir sportif de vitesse et sélectionné au championnat d'Europe de septembre en Grèce.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis deux entreprises (Allyan's Géologie et Esprit réflexion ressources humaines) au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2013-1297/GNC du 2 mai 2013 relatif à la création d'une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie : diplôme d'intervenant artistique et/ou culturel (DIAC).

La certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie d'intervenant artistique et/ou culturel a été créée en 2013 pour répondre à des besoins en personnes qualifiées pour intervenir dans les établissements scolaires ou dans les structures culturelles. Depuis sa création, cette certification n'a pas été mise en œuvre ni par la voie de la formation ni par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC), en partenariat avec l'association de formation des musiciens intervenants (AFMI), a formé de nombreux intervenants dans le domaine de la musique, mais en leur délivrant le certificat musical d'intervenant territorial (CMIT) qui n'est pas une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie.

Le CMDNC souhaite désormais s'orienter vers une certification reconnue en organisant à compter de 2024 une formation préparant au diplôme d'intervenant artistique et culturel de la Nouvelle-Calédonie.

Le contenu de la certification n'est pas modifié mais prend en compte au niveau du référentiel de certification, les modalités de mise en œuvre des certifications de la Nouvelle-Calédonie qui ont évolué depuis 2013.

Arrêtés de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions par intérim de Priscillia Sidik en qualité de directrice de l'agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie (ARDCNC), pour une durée de six mois.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Nicolas Tieffenbach en qualité de chef du service de l'exécution budgétaire de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF) de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions par intérim de Wajune Ita en qualité de chef du service des affaires juridiques de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), pour une durée de six mois.

Arrêtés de désignation

Au visa d'Adolphe Digoué et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté 2021-33/GNC du 5 janvier 2021 relatif à la composition de la commission des qualifications de la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC).

Au sein de la commission des qualifications, Lionel Medevielle remplace Michel Purnama en qualité de représentant suppléant de la CMA et de suppléant du président de la commission.

Au visa de Yannick Slamet et Mickaël Forrest, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-337/GNC du 2 février 2022 constatant la composition de la commission de protection des mineurs.

Éric Seguin, chef de service adjoint de la protection sociale au sein de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) remplace Philippe Rieux au sein de la commission de protection des mineurs.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **11** titres de séjours, dont six au titre de la vie privée et familiale, **64** autorisations de travail et **six** renouvellements d'autorisation de travail.

Communication du gouvernement

Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a présenté le téléservice de la Nouvelle-Calédonie portant sur la demande d'autorisation de travail des étrangers.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.